



ARGENTA LIFE

LUXEMBOURG

Société Anonyme

## BRANCHE 23

### Notice d'information 1

Au moment de l'investissement dans un fonds interne et annuellement lors de la communication de l'évolution de votre contrat, vous avez le droit de recevoir sans frais et à votre demande, une version à jour des informations suivantes :

- 1- Le nom du fonds interne
- 2- L'identité du gestionnaire du fonds interne
- 3- Le type de fonds interne au regard de la classification du point 5.1.1 de la Circulaire 08/1 du 2 Janvier 2008 du Commissariat aux Assurances
- 4- La politique d'investissement du fonds, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques
- 5- L'indication si le fonds peut investir dans des fonds alternatifs
- 6- Des indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement
- 7- La date de lancement du fonds et le cas échéant sa date de clôture
- 8- La performance historique annuelle du fonds pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement
- 9- Le benchmark que le fonds est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmarks contre lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne
- 10- L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne
- 11- Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds
- 12- Les modalités de rachat des parts
- 13- La dernière performance annuelle des fonds sous-jacents à votre contrat

Cette "notice d'information 1 » fait partie intégrante des documents d'information et des conditions générales des contrats.